|  |
| --- |
| Lettre type  —  Ordre de contrôle, de révision ou de mise hors service d’une citerne |

Commune, le

**Ordre de contrôle, de révision ou de mise hors service des réservoirs stockant des liquides de nature à polluer les eaux**

**N° de référence** : XXXX-YYYY-01

**Bâtiment** : rue n°, NPA Localité

**Réservoir**: mazout/diesel/essence d'une contenance de quantité litres

Madame, Monsieur,

Nous nous référons aux dispositions de la loi fédérale du 24 janvier sur la protection des eaux (LEaux, RS 814.20) et de son ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201) pour vous adresser cet ordre de contrôle de votre installation d’entreposage de liquides de nature à polluer les eaux. En effet, conformément à l’article 32a al. 1 OEaux, les installations assujetties à autorisation doivent être contrôlées tous les 10 ans.

Il ressort des informations dont nous disposons que le dernier contrôle de votre réservoir pour l’installation mentionnée en titre remonte au JJ.MM.AAAA (date du dernier contrôle).

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons de mandater une entreprise au bénéfice d’un brevet fédéral pour effectuer le contrôle du réservoir concerné dans un délai échéant au JJ.MM.AAAA. Vous en trouverez la liste sur le site https://www.citec-suisse.ch/fr/entreprises-specialisees (art. 22 al. 3 LEaux). En attendant ledit contrôle, nous vous rendons attentif au fait que cette installation reste sous votre entière responsabilité en cas de pollution ou autres dommages (art. 3 et 70 al. 1 LEaux).

Enfin, il vous est imparti un délai jusqu’au JJ.MM.AAAA (env. 1 mois) pour faire part de vos observations. Si vous vous trouvez déjà en possession du rapport du contrôle, veuillez-nous envoyer une copie par courriel (adresse mail).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de notre parfaite considération.

PS : Le numéro de référence figurant en titre est à mentionner sur chaque correspondance.